



À nouveau le temps des communs ? Communs enchâssés et communs collaboratifs dans l'économie nouvelle

Mariteuw Chimère DIAW dirige le Réseau Africain pour les Forêts Modèles et est membre du Réseau International des Forêts Modèles.

Introduction

Discuter des communs sous l'angle du développement soulève des questions inattendues. En effet, l'émergence d'une économie collaborative, diverse, vivace et inventive, au sein du capitalisme du 21^e siècle rend crédible la perspective d'une place grandissante des communs dans l'économie de demain. Je me suis exprimé pour ma part¹ sur le fait qu'une économie libérée du carbone et de la pauvreté devait être sociale et collaborative et s'appuyer sur des principes de circularité de l'économie et des mécanismes de gouvernance faisant des populations des acteurs de plein droit de celle-ci. Vues sous l'angle des communs, toutefois, ces prémices prennent une saveur nouvelle et imposent une comparaison. En y regardant de plus près, en effet, on constate que l'économie dite collaborative n'est pas toujours une économie des biens communs. De même apparaît-il qu'aux plans social et géopolitique anciens et nouveaux communs ne touchent pas les mêmes populations et ne s'appuient pas sur les mêmes ressources et les mêmes dynamiques de l'économie mondialisée.

Alors que les communs traditionnels concernent essentiellement des populations pauvres au Sud, les nouveaux communs sont surtout portés pour l'instant par les populations relativement jeunes et riches du Nord et des pays émergents, parfaitement enculturés dans les modes de consommation et l'univers technologique et financier hyper connecté du 21^e siècle. Les nouveaux communs sont, en effet, à la fois une excroissance capitaliste et une émergence post-capitaliste, tandis que les communs « traditionnels » restent pour l'essentiel une résilience précapitaliste. Tous, il est vrai, ont une vitalité qu'ils doivent à une capacité d'innovation post-capitaliste assez extraordinaire. La complexité et l'inventivité des « communs traditionnels » ont ainsi joué un rôle clé dans leur maintien à travers le temps, contrairement à une répandue parmi les scientifiques du 20^e siècle qui les voyait comme une chose du passé vouée à une rapide extinction. Il reste que les dynamiques porteuses de ces transformations capitalistes et post-capitalistes sont fort différentes, comme le sont, d'ailleurs, les formes à travers lesquelles les communs s'expriment en leur sein.

Cette contribution est structurée par des moments épistémologiques de découverte et de projection dans le monde qui ponctuent une trajectoire critique de trente ans sur les systèmes sociaux et leur

¹ Diaw, MC, 2015. *Vivre ensemble demain. Pour une nouvelle alliance de l'économie avec l'écologie et les citoyens, Inauguration de la Chaire Unesco Bernard Maris Économie, Sociétés, Mairie de Paris, 8 janvier, 7 pages, non publié*

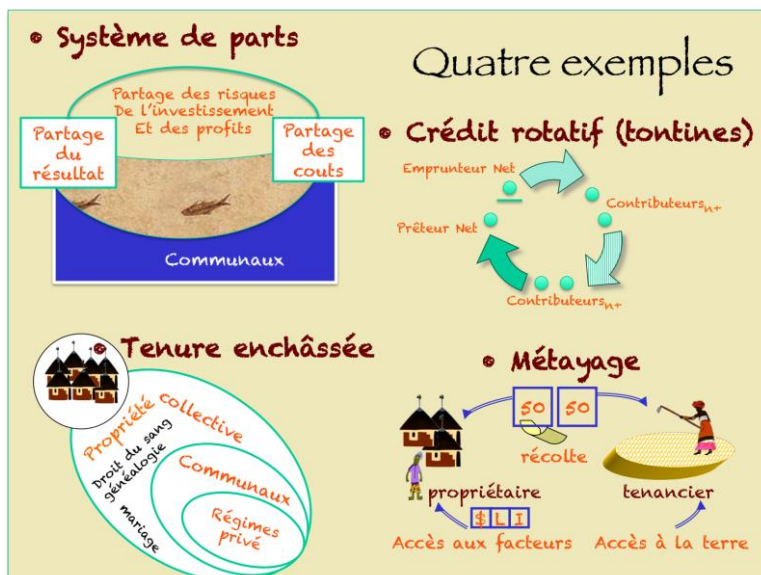
transformation. Il est, certes, nécessaire, dans une conversation sur le devenir des communs et de l'économie, de considérer la relation entre anciens et nouveaux communs. Mais le retour sur les communs traditionnels sera notre point de départ et l'essentiel de cette réflexion. Nous mettons l'accent sur l'altérité de ces premiers communs et sur leur insertion dans des ordres de rationalité propres, profondément différents des schèmes proposés par l'économie du bien être et l'idéologie du calcul intéressé. Les modes de mise en commun de la nature et de l'économie que j'ai eu le privilège d'étudier sont marqués par cette altérité. Ils sont aussi extrêmement divers dans la manière dont se fait cette mise en commun.

L'altérité des communs premiers : les structures profondes

Dans les systèmes qui se définissent, se rattachent, s'organisent ou se reproduisent au sein ou en relation avec la « propriété commune », l'altérité occupe une place à part. Or, l'altérité en économie, ce n'est pas seulement « *le fait d'être autre ou à l'écart* » des normes draconiennes fixées à celle-ci par les sciences conventionnelles ; c'est aussi et avant tout, un attribut positif et une force de résilience dont le secret se trouve dans un double enchâssement. Enchâssement, au sens de Polanyi², de ces systèmes anciens à la trame de reproduction des sociétés ; enchâssement et encodage des principes de cette reproduction dans des mécanismes extrêmement complexes et sophistiqués qui sont la clé de la flexibilité, l'adaptabilité et la capacité de ces systèmes à perdurer dans l'espace et à travers le temps.

Les questions que je souhaite verser au débat sont marquées par des enjeux essentiels d'enculturation des sciences et de leur rapport aux sociétés et à l'action dans le monde. Elles remontent à ma découverte dans les années 80, puis les années 90, des structures profondes de certains systèmes résilients, quasi universels, de *mise en commun* des droits sociaux sur la nature. Notre modèle de base est celui de la tenure enchâssée (Diaw 1997, 2005) que nous avons mis en relation (Diaw 1998) avec l'univers de partage riche et diversifiée des pêcheries côtières, étudié auparavant dans le cadre de l'analyse du système de parts (Diaw, 1989, 1994). Nous donnons ci-dessous les principes régulateurs de ces systèmes et mentionnons rapidement certains de leurs

corollaires, afin d'élargir le champ de la réflexion.

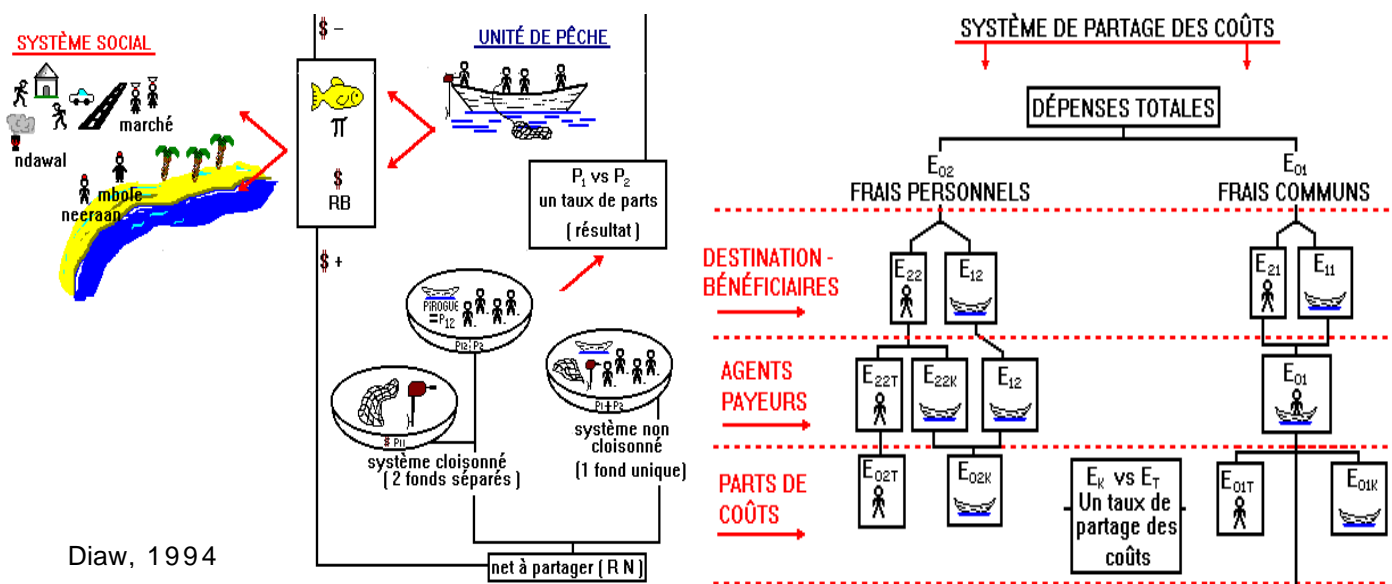


Le système de parts qui est le mode quasi universel de rémunération du travail et du capital dans les pêcheries côtières est sans doute le plus complexe de ces systèmes. À l'encontre des théories qui, du marxisme à l'économie libérale néoclassique et à la Nouvelle Économie Institutionnelle, voulait en faire l'équivalent d'un « salaire » et d'une « assurance », le condensé mathématique de son fonctionnement montre au contraire que ce système, fondé sur la flexibilité, l'association des équipages aux coûts et aux profits et

l'anthropomorphisation des moyens de travail est aux antipodes de la rigidité salariale. Le système met en jeu une ressource halieutique commune dont l'appropriation n'est possible que par la capture, ainsi que des équipages et des propriétaires unis par des principes de solidarité et un

² Polanyi, K., 1944. *The origins of our time. The great transformation.* Rinehart, New York

ensemble de règles comptables organisant le partage des coûts et du résultat ainsi que l'entretien des unités domestiques et des post-productifs. Ceci se fait en lien avec des arrangements marchands impliquant notamment les femmes. La profusion et l'extrême diversité de ces règles et arrangements ont été, avec le biais ethnocentrique de la connaissance, un des plus grands obstacles à sa compréhension. Dans son ouvrage sur *Les pêcheurs malais*³, un classique de l'anthropologie économique, Raymond Firth qualifie la rémunération à la part « d'aspect le plus ennuyeux » du système de pêche malais. Il s'y ajoute le fait que des pans entiers du système, relatifs, notamment, aux modes de partage et de prise en charge des coûts et à l'existence de sous-systèmes cloisonné ou non cloisonné, sont submergés et masqués par ses aspects les plus exotiques. Rien que sur le partage des coûts, nous avons identifié, en Casamance dans les années 80, pas moins de 13 systèmes différents sur plus de 3000 combinaisons théoriques possibles (5⁵), toutes ayant des incidences sur le calcul du taux de partage du profit. La figure ci-dessous⁴ résume très sommairement la structure d'ensemble du système.



Diaw, 1994

Dans la tenure foncière coutumière qui se déploie encore dans des endroits aussi divers que le Congo, l'Afrique du Sud, la Thaïlande et l'Indonésie, la ressource commune est constituée au départ par l'ensemble du territoire d'installation d'une population. Avec le temps, et des principes qui font intervenir l'appropriation d'espaces et de ressources communes – et quelquefois, de nouveaux espaces – par le travail, prend forme la structure de base du système. Celle-ci est fondée sur un pluralisme des régimes d'appropriation, enchâssés les uns dans les autres et dans la généalogie et permettant la circulation sociale des terres au sein des lignages et des communautés. Dans ce système de tenure enchâssée, le régime d'appropriation est structuré de telle manière que les droits privés, les droits partagés (communaux) et les droits collectifs sont imbriqués les uns dans les autres et dans des institutions sociales et matrimoniales. Les règles d'accès et de transformation y sont axées sur le droit de tous à vivre de leur travail et sur la reconnaissance des droits sur la terre des morts, des vivants et des non nés. Certaines de ces règles ont un caractère universel, tel que le fait de couper ou de planter dans une forêt ou d'aménager un plan d'eau, qui fait sortir l'espace

³ Firth, R., 1947. *Malay Fishermen: Their Peasant Economy*. (Seconde édition augmentée: 1966). Kegan, Trench, Trubner & Co. London.

⁴ Diaw, MC, 1994. *La portée du partage. Les implications théoriques et épistémologiques du système de parts pour l'étude de l'altérité en économie*. Thèse de PhD, Université Laval, Québec

concerné des communaux, alors que la capture (cueillette, pêche, ou chasse) n'affecte pas le statut de la ressource commune. La figure suivante donne les principes fondateurs de ce système complexe que ses adaptations à la pression démographique, aux marchés et aux migrations n'ont pas laissé intacts, bien qu'ils en aient montré à loisir la sophistication et la flexibilité⁵.



À ces systèmes s'en rattachent d'autres, tels que les systèmes métayers, le crédit rotatif, le financement communautaire ou le crédit-troc de longue distance mis en œuvre par des groupes migrants. Ceux-ci ne font pas intervenir directement la ressource commune, même si le métayage – qui a subi les foudres des écoles marginalistes, marxistes et néo-institutionnelles pendant 20 ans, avant de se voir réhabilité⁶ – s'inscrit dans la riche gamme de droits délégués propres à la tenure enchâssée et a été l'objet d'innovations remarquables, documentées entre autres pour le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire⁷. Il s'agit toutefois, dans tous les cas, de mises en communs de certains

⁵ Voir, par exemple, Diaw, MC., 2005. *Modern Economic Theory and the Challenge of Embedded Tenure Institutions: African attempts to Reform Local Forest Policies*. Pp. 43-81 in S. Kant & R.A. Berry, *Institutions, Sustainability and Natural Resources. Institutions for Sustainable Forest Management*, Springer, The Netherlands

⁶ Diaw, MC., 2002. *L'altérité des tenures forestières. Les théories scientifiques et la gestion des biens communs*. *Informations et Commentaires* 121, 9-20

Pour une analyse fine du métayage, voir aussi Robertson, AF., 1987. *The dynamics of productive relationships. African share contracts in historical perspective*. Cambridge University Press, Cambridge

⁷ Lavigne Delville, P., C. Toulmin, JP. Colin, JP. Chauveau, 2001. *L'accès à la terre par les procédures de délégation foncières (Afrique de l'Ouest rurale) : Modalités, dynamiques et enjeux*. Paris : IIED, GRET, IRD RÉFO

types de ressources – cash, investissement productif ou main d’œuvre contre accès à la terre, dans le cas du métayage, ou disponibilités financières ou accès à des marchés spécifiques sur une base de mutualisation, de réciprocité, de solidarité et de confiance, dans le crédit rotatif (tontines) et les arrangements financiers impliquant des groupes migrants. Dans ces derniers, nous pouvons observer des échanges de commandes entre New York et Dakar ne faisant pas intervenir de transfert d’argent mais une promesse de réciprocité dans le futur ou des formes de crowd funding avant l’heure, où un migrant mauritanien reçoit des financements de sa communauté pour installer son commerce dans un nouveau pays, sachant qu’il contribuera à son tour à d’autres financements de ce type dans le futur. Les tontines sont quant à elle bien connues pour leurs principes de mutualité qui font intervenir un emprunteur et un prêteur nets, le premier et le dernier à prélever la tontine, et pour leur capacité à se déployer dans des modalités sophistiquées, comme dans les tontines à enchère (où la mise gagner par quelqu’un au temps t. peut être mise aux enchères), et dans l’enchâssement de plusieurs taux de cotisation ou de caisses de solidarité ou de santé à l’intérieur d’une tontine principale.

Communs, communaux et sociétés

Il y a trois aspects essentiels dans l’approche des communs : (i) la question des ressources communes (*common pool resources*) *stricto sensu*, (ii) celle de la manière dont les systèmes font leur mise en commun et (iii) les enjeux de rationalité faisant intervenir les logiques reproductives spécifiques à chaque système et la rationalité plus large des sociétés dans lesquelles ces systèmes se déploient. Il faut donc comprendre les lois de fonctionnement et la raison d’être de ces systèmes et les mettre en rapport avec les principes de vie et de vivre ensemble sur lesquels les humains organisent leurs relations entre eux et avec la biosphère. Il y a donc trois niveaux à considérer :

- les communs comme système de ressources (les communaux)
- les communs comme articulation de régimes d’appropriation-répartition
- les communs comme système social de mise en commun des richesses et des valeurs d’une société.

Pour y arriver, nous faisons d’abord la différence entre « communs institués » et « communs enchâssés » et introduisons une distinction technique entre communs et communaux. Ces distinctions mettent en relief la différence entre la théorie institutionnelle, le *mainstream* de l’analyse des communs, et mon analyse de l’articulation des communaux à une pluralité de régimes d’appropriation et, parfois, à des rationalités coopératives plus large faisant système.

Dans le fond, l’analyse institutionnelle traite surtout des communaux, même si elle s’est ensuite élargie à d’autres domaines, comme, par exemple, les communs digitaux. En partie à cause de la nature du défi scientifique lancé par Hardin en 1968, la littérature (anthropologique notamment) s’est, en effet, beaucoup focalisée à ses débuts sur les conditions de mise en échec du paradigme de la tragédie des communaux. Une bonne vingtaine d’auteurs remettent ainsi en cause la notion même de propriété commune et opposent la *res communes* à la *res nullius* des économistes néo libéraux : « propriété commune et accès libre n’ont ... rien de commun »⁸ ; « common property is not everybody's property »⁹. L’école institutionnelle du choix rationnel, qui depuis *Governing the Commons*¹⁰ domine la réflexion sur les communaux, est marquée par cette focalisation. Elle hérite

⁸ Weber J., Revéret J.P., 1993. *Biens communs : les leçons de la privatisation*. In : *Une terre en renaissance*. Orstom - Le Monde Diplomatique, coll. Savoirs, 2.

⁹ Ciracy-Wantrup & Bishop, 1975. “Common Property” as a Concept in Natural Resource Policy. *Natural Resources Journal* # 15: 713-727

¹⁰ Ostrom, E., 1990. *Governing the Commons*. Cambridge University Press, New York.

de la triade problématique constituée par la tragédie des communaux, le dilemme du prisonnier et la logique de l'action collective qui est indissociable du nuage épistémologique construit par les marginalistes autour de l'égoïsme de *l'economic man* et des inefficacités intrinsèques à l'absence de propriété privée. Elle organise sa réfutation autour de la détermination des conditions dans lesquelles les gens peuvent se mobiliser pour leurs intérêts communs tout en étant motivés par la satisfaction de leurs intérêts propres. L'échec de la coopération est indissociable de cette question de l'intérêt personnel sur laquelle nous reviendrons. Les *design principles* d'Élinor Ostrom¹¹ (sécurité de la tenure, existence de règles constitutionnelles et opérationnelles bien définies, etc.) sont ainsi des extrants formels qui répertorient des critères vérifiables d'institutionnalisation (*crafting*) et de durabilité de la propriété commune.

L'étude des structures profondes des communs forestiers apporte des éléments nouveaux et importants. Il y a d'abord le fait que les ressources communes ne concernent que la partie du système ou l'accès est commun. Elles ne sont qu'une des trois composantes d'un système d'accès communautaire universel à la ressource, bien qu'elle en constitue le pivot et la composante centrale. Pour bien décrire les communs, il est donc nécessaire de distinguer celles-ci (les communaux) du système d'ensemble de mise en commun. Celui-ci fait intervenir une pluralité de régimes d'appropriation dans lesquels les communaux jouent un rôle fonctionnel à l'intérieur de régimes de droits interconnectés et interdépendants. Ce sont ces mécanismes et la manière dont les différents régimes d'appropriation interagissent dans l'espace et le temps qui sont producteurs de résilience.

Il y a ensuite le fait que dans le foncier, comme dans le système de parts, nous n'avons pas seulement affaire à des *crafted institutions*, à une régulation formelle, superstructurelle de l'accès à des biens communs, mais à une infrastructure historique, ancienne et résiliente, basée sur l'enclassement de certaines institutions dans une pratique, une trajectoire de très longue durée qui organise l'acquisition de biens, leur transformation et leur usage dans une philosophie de la reproduction sociale reflétant une rationalité de la coopération sociale intergénérationnelle. C'est cela – et une perception de leur opposition à la privatisation universelle des rapports sociaux - qui a été à l'origine du déclassement de ces systèmes et de leur tentative d'éradication par la progression capitaliste et coloniale.

Alors que les *crafted institutions* de l'école ostromienne sont des institutions délibérément *créés ou façonnées* pour répondre à des problèmes d'action collective dans la gestion des communaux, les « communs enclassés » vont bien au delà de ces questions pour toucher des finalités plus étendues. Ils représentent une « co-émergence »¹² et une coévolution des ressources, de la société et des institutions dont il importe de chercher le sens.

Lorsque l'on revient sur les finalités des systèmes que nous avons donnés en exemple, aucun ne vise fondamentalement la régulation des communaux. Comme nous l'avons vu, le métayage ne traite pas directement des communaux et remplit des fonctions propres aux adaptations marchandes de la tenure enclassée, tandis que les tontines et le financement communautaire vise à sécuriser du capital circulant en s'appuyant sur une économie solidaire fondée sur des mécanismes de réciprocité

¹¹ Ostrom, E., 1992. *Crafting Institutions for Self-governing Irrigation Systems*. Institute for Contemporary Studies Press, San Francisco. Ostrom, E., 1994. *Institutional Analysis, Design Principles and Threats to Sustainable Community Governance and Management of Commons*. Pp. 34-50 in R.S. Pomeroy (ed.), *Community Management and Common Property of Coastal Fisheries in Asia and the Pacific: Concepts, Methods and Experiences*. ICLARM, Manila.

¹² Nightingale, A.J., 2016. *Commons and Alternative Rationalities: Subjectivity, Emotion and the (Non)rational Commons*. In Boillier, D. and S. Helfrich, *Patterns of Commoning, The Commons Strategies Group*

et sur un continuum allant du prêt réciproque « pur » à l'échange-don, dans lequel le don se fait à la marge et à la grâce de Dieu. On se rembourse plus ou moins ce que l'on se doit et pas jusqu'au dernier centime.

La tenure enchâssée, quant à elle, vise une universalité d'accès intra- et intergénérationnelle dans laquelle les « avoirs » ou *endowment*, au sens d'Amartya Sen, ne peuvent devenir une possession privée que par le travail et le mérite, c'est à dire par le biais d'un processus que Sen décrit comme *entitlement mapping*, qui est un processus d'appropriation et de transformation des avoirs en titres effectifs et en paquets de biens et services sur lesquels quelqu'un exerce « une commande légitime ». Ce sont les « droits productifs » de la tenure enchâssée, c'est à dire, le droit de transformer la ressource commune en possession privée et le retour de cette possession au bien commun lorsqu'on cesse d'en faire un usage vérifiable. Le système de part, enfin, est une mise en commun qui s'exerce à travers un système complexe de règles et de régimes qui vise le maintien de l'activité par le biais d'une association des producteurs à l'investissement productif et au profit dans des contextes de risque et d'incertitude propres aux pêcheries côtières. L'universalité de ses bases mathématiques et comptables doit cependant être distinguée de la structure de rationalité d'ensemble du système qui est, elle, un produit de contingences historiques et culturelles.

Il faut donc distinguer les rationalités fines, spécifiques à ces systèmes, des systèmes de valeurs enfouis dans les structures plus fondamentales de la société, la langue, la culture. Le rôle des langues et de leurs « valeurs portées » dans les conflits de sens et de rationalité qui imbibent les lectures scientifiques de l'altérité est particulièrement important. Les exemples que j'en donne ci-dessous confortent l'excellente réflexion d'Andrea Nightingale (op. cité) sur les « rationalités alternatives » et « les communs (non) rationnels » dans les pêcheries écossaises de langoustine. Néanmoins, l'examen de la structure intime des langues permet d'aller plus loin dans la critique de la théorie des choix rationnels et dans l'affirmation d'une rationalité alternative pleinement constitutive d'une économie coopérative. Ce que révèle la langue à propos de la construction de la rationalité dans l'économie sociale des pêcheurs Wolof Lébu du Cap Vert au Sénégal apporte des munitions insoupçonnées à Nightingale. Cela commence par le concept même de rationalité en économie, dont nous avons montré la stricte inversion culturelle et idéologique¹³ face à la socialisation de l'égoïsme et de l'opportunisme (les fondements de l'économie marginaliste et de la Nouvelle Économie Institutionnelle) comme archétypes de l'irrationalité chez les Wolof. Ceci nous enlève toute raison de parler de communs « (non)rationnels » et de concéder une rationalité de second ordre à ces autres façons d'organiser et de pratiquer l'économie.

Dans une contribution récente, Etienne Leroy¹⁴ évoque « l'idéologie du mbok chez les Wolof,..., rectrice de toutes (ses) analyses ». En effet, *mbokk*, la parenté, qui dérive étymologiquement de *bokk*, partager, résume et condense la trame même de notre problématique. La notion de partage a, dans les langues européennes, une dimension paradoxale qui englobe à la fois la partition (partager un gâteau) et l'association (partager une joie, une peine). En wolof, le partage-partition (*cëròo*, *naroo*, *seddò* : se faire une part, se partager) est dissocié nettement du partage-fusion (*bokk*) par la langue avant de pouvoir être recombinaison par les contextes. *Naroo* est le nom wolof du système de parts. C'est lui qui préside aux aspects comptables de la rémunération à la part (comme s'est aussi le cas dans le métayage, *mbaay seddó* ou cultiver pour se partager). C'est ainsi que dans les équipages, on compte et on calcule les dépenses et les rentrées, et on "marque" scrupuleusement les frais

¹³ Diaw, MC., 2009. Introduction: Theory and Practice of Adaptive Collaborative Management. Pp. 1-40 in Diaw, MC., T. Aseh and R. Prabhu, In Search of Common Ground: Adaptive Collaborative Management in Cameroon, CIFOR, Bogor. Voir aussi Diaw, MC., 1994, op. cité.

¹⁴ Le Roy, E., 2016. How I have been conducting Research on the commons for thirty years without knowing it. In Boillier, D. and S. Helfrich, Patterns of Commoning, The Commons Strategies Group.

personnels de chaque matelot avant de 'casser' les caisses communes. Et je me suis fait dire : « *nar lu wér la* » (la part, c'est quelque chose de "sûr", de bien défini), pour exprimer l'appartenance des parts à un système de comptes et de mesure des gains précis, devant être distingué de la sphère du don et des prestations sociales.

Par contre, *bokk* (avoir, être ou mettre en commun), s'étendant au langage de la parenté (*mbokk*), de la consanguinité et même du voisinage (*dékëndòo mbokk la*)¹⁵, s'unit, dans la pêche, à un concept de réunion (*boole*, mettre ensemble ou inclure) pour fonder une institution de soutien aux post-productifs, le *mboole*. Chez les pêcheurs lebu du Cap Vert, ce droit fonde une résistance des aînés à une tendance croissante à fondre cette institution dans l'univers foisonnant de dons aux non producteurs, aux amis et à la parentèle. La transformation du *mboole* en don simple les exclurait, en effet, de la communauté des producteurs. Partage-partition et partage-fusion se recombinaient enfin dans les situations de vie. On dira *boole nga ma ci séy mbir* (tu m'inclus dans tes affaires, dans ta vie), comme on utilisera le langage de la partition pour exprimer la même idée (*jox nga ma cër ci sa bopp*, tu me donnes une part de toi, tu m'inclus dans ta vie). C'est peut-être dans cette double nature foncière de la vie, à la fois, ré-partition et mise en commun, qu'il faudrait trouver le sens profond des communs, la véritable portée de ces formes de partage, en tant qu'elles expriment des blocs constitutifs essentiels de la vie en société.

Les nouvelles mise en commun : Des structures de sens aux communautés de pratique

Que faire de notre altérité ? Au delà des enjeux de compréhension et de rationalité, il y a cette question essentielle qui suppose des options sur l'avenir et sur l'action transformatrice. Cette dernière est d'ailleurs interpellée par la nouvelle expression anglo-saxonne pour la mise en commun – *commoning*¹⁶ – et par l'émergence des communs dits collaboratifs.

Les contours de ces nouveaux communs sont à peine en train de se dessiner aujourd'hui. L'économie dite collaborative, qui double à peu près tous les ans, est, en effet, traversée par des logiques fort différentes ne relevant parfois ni des communaux ni d'une mise en commun coopérative. C'est ainsi que la « *gig economy*¹⁷ », l'économie des petits boulots, vient se greffer au modèle des grandes corporations à succès, telles que eBay, Amazon, Uber et Airbnb pour révolutionner le commerce en ligne, le transport, l'hôtellerie et le marché du travail et générer d'immenses profits pour les corporations et leurs actionnaires. Il s'agit, certes, d'une nouvelle économie intelligente - *smart* - qui se développe en s'appuyant sur la créativité des start ups et sur les connectivités et nouvelles flexibilités offertes par le haut débit et les plateformes *peer to peer* sur Internet. Mais il ne s'agit nullement de nouveaux communs ou d'une véritable économie « de partage », même si elles changent les règles du jeu et introduisent des disruptions fécondantes pour le renouvellement de l'économie.

Dans son livre sur l'internet des objets et l'émergence des communaux collaboratifs¹⁸, Jeremy Rifkin prédit l'émergence d'une société post-profit (à coût marginal zéro), en ligne avec ses thèses antérieures sur le développement du pouvoir latéral et d'une troisième révolution industrielle post

¹⁵ *Le co-voisinage est une parenté.*

¹⁶ Risteau, J., 2011. *What is Commoning, Anyway?* Activating the power of social cooperation to get things done-- and bring us together. <http://www.onthecommons.org/work/what-commoning-anyway>

¹⁷ <http://whatis.techtarget.com/definition/gig-economy> ; <https://www.monfinancier.com/la-gig-economy-23821.html>

¹⁸ Rifkin, J., 2014. *The zero marginal cost society : the internet of things, the collaborative commons, and the eclipse of capitalism*

carbone¹⁹ faisant le lien avec des systèmes énergétiques décentralisés et l'Internet des objets. Rifkin mise sur les millions de prosommateurs, motivés par un profond désir de communauté et d'innovation plutôt que par l'appât du gain et collaborant librement dans les « communs sociaux » pour susciter une explosion créatrice comparable à celle qu'a connue l'économie de marché au 20^{ème} siècle. Les analyses fournies de Rifkin ont l'immense avantage de forcer la réflexion prospective à partir des tendances observables aujourd'hui dans le monde. Mais cela ne sera ni simple ni linéaire. Il est vrai que le mouvement *open source*, qui est parti de l'opposition entre Bill Gates et les fondateurs des logiciels libres, est fondé sur une véritable architecture de partage et de mise en commun. Elle connaît en outre, aujourd'hui, des ramifications majeures dans toutes sortes de domaines, tels que l'impression 3D, les ateliers de fabrication fablab, les MOOC, formations de masse en ligne sur Internet, les réseaux Wifi, la génomique et les communs créatifs. Il faudra attendre encore avant de se faire une idée plus précise de la manière dont ces mouvements vont se développer et rester viables face aux immenses forces qui se disputent aujourd'hui le contrôle même « de l'économie collaborative ». La coexistence sera encore pour quelques temps à l'ordre du jour.

En guise de conclusion

Il faudrait sans doute conclure ici sur le fait déjà souligné que les populations porteuses des communs premiers sont en grande partie absentes de ces luttes pour le contrôle de l'âme même de l'économie latérale connectée sur Internet. Ce serait cependant une erreur de les croire passives et hors du jeu, car elles sont de plus en plus massivement engagées dans la gouvernance des territoires, connectées à Internet et actrices d'innovations dans les domaines de l'économie circulaire, des utilisations financières, médicales ou agricoles du téléphone portable, les fablabs et la transition énergétique. *The jury is out*, diraient-on en anglais, et les temps à venir seront certainement gros de leçons et de raisons d'espérer.

¹⁹ Rifkin, J., 2011. *The Third Industrial Revolution*. New York: Palgrave Macmillan.